



1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2024-11-25
CR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 novembre 2024

Date de convocation : 21 novembre 2024

Affiché le : 21 novembre 2024

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame Christine ROGER, Maire.

Présents : M^{me} Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, M^{me} Laure COQUARD, M. Gilbert MÉNARD, M^{me} Claude DEMAY, M. Patrice BIGOT, M. Thierry CHENORIO, M. Frédéric JAUNASSE, M. Sylvain MARTINHO, M^{me} Amélie COUPEL, M^{me} Caroline BERNIER, M^{me} Ludivine MAINE, M. Joël BERNON, M. Christophe QUENTIN, M. René BOURGUIGNON formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents :

Pouvoirs :

M^{me} Laure Coquard a été nommée secrétaire de séance.

M. Frédéric JAUNASSE arrive en cours de séance, il ne vote pas sur les délibérations 2024-11-082 et 2024-11-083.

Ordre du jour

Délibération 2024-11-082 : Décisions modificatives, budget ASSAINISSEMENT ;
Délibération 2024-11-083 : Tarifs de redevance assainissement ;
Délibération 2024-11-084 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025 sur l'ensemble des budgets ;
Délibération 2024-11-085 : Bons d'achats – Personnel communal ;
Délibération 2024-11-086 : Construction STEP – Échange de terrains – Conditions financières ;

Délibération 2024-11-087 : Station d'épuration - Attribution du marché d'entreprise ;
Délibération 2024-11-088 : Boucherie - Lot n°5 - Menuiseries Extérieures, Serrurerie
- Entreprise Atelier 1920 - Avenant n°2 ;
Délibération 2024-11-089 : Boucherie - Lot n°12 – Plomberie, chauffage, ventilation
GENEVE - Avenant n°1 ;
Délibération 2024-11-090 : Boucherie - Lot n°13 - Electricité GENEVE - Avenant
n°2 ;
Délibération 2024-11-091 : Boucherie - Lot n°12 – Plomberie, chauffage, ventilation
GENEVE - Avenant n°2 ;
Délibération 2024-11-092 : Zac de la Vallée – Détermination prix de vente des
terrains ZAC de la Vallée- Tranche 3 ;

Délibération 2024-11-082 : Décision modificative – Budget ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de le cadre du
transfert de la compétence assainissement, il reste des écritures à régulariser.

Dépenses de fonctionnement:

- + 3.500,00 € au compte 6811-042 Valeurs comptables des
éléments d'actifs cédées
- - 3.500,00 € au compte 023 Virement à la section
d'investissement

Recettes d'investissement :

- + 3.500,00 € au compte 2813-040 Agencement et aménagements
du matériel
- - 3.500,00 € au compte 021 Virement de la section de
fonctionnement

Après échanges le Conseil valide cette décision à l'unanimité.

Délibération 2024-11-083 : Tarifs de redevance assainissement

Madame le Maire rappelle les tarifs actuels, à savoir :

- part fixe : 109,50€ HT
- part variable : 1,230€/m³ HT

Madame le Maire explique au Conseil que la compétence assainissement étant reprise
par la communauté de communes Bretagne porte de Loire, il convient d'uniformiser
les tarifs entre les différentes collectivités du groupement.

Afin de converger vers le prix cible de l'eau à l'horizon 2029, les tarifs à appliquer au 1^{er} janvier 2025 à la demande de BPLC sont les suivants :

- part fixe : 99,38 € HT
- part variable : 1,380 €/m³ HT

En cas de non transfert de la compétence, les tarifs actuels restent inchangés.

Après échange, le Conseil municipal valide la proposition de madame le Maire à l'unanimité.

Cette délibération sera transmise à Aqualia pour mise à jour des tarifs de facturation à partir du 1^{er} janvier 2025.

Délibération 2024-11-084 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025 sur l'ensemble des budgets

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de prendre une délibération afin de pouvoir effectuer le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025, dès lors :

- que ces sommes sont inscrites dans les restes à réaliser de l'année 2024
- que ces sommes correspondent à des opérations engagées,
- que le montant des factures, pour une opération nouvelle est inférieur à 25% des dépenses réelles d'investissement de l'année 2024,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Autorise Madame le Maire à effectuer le paiement des dépenses d'Investissement avant le vote du budget primitif de 2025.

Délibération 2024-11-085 : Bons d'achats – Personnel communal

Madame le Maire explique au Conseil que depuis 3 ans des bons cadeaux sont offerts aux agents pour les fêtes de fin d'année, et elle souhaite que cette opération soit renouvelée.

Le Conseil décide, avec 12 voix pour et 3 contre, d'accorder à tous les agents, la somme de 180,00€ en bons d'achat à valoir chez les commerçants de la commune.

Délibération 2024-11-086 : Construction STEP – Echange de terrains – Conditions financières

Dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration, un échange de terrain s'effectue entre les parcelles :

- WD 626b d'une superficie de 5492 m², propriété de M. Langouet
- WB 332 d'une superficie de 10940 m², propriété communale

Cet échange se fera aux conditions suivantes :

- Les frais de bornage
- Les frais de notaire
- La soulte de 1.922,20 € (5492 m² X 0,35 €) au profit du budget communal

Seront pris en charge par le budget assainissement de la commune.

Après échanges, le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Délibération 2024-11-087 : Station d'épuration - Attribution du marché d'entreprise

Madame le Maire rappelle que par délibération N°2023-11-098 du 13/11/2023, la municipalité a décidé de signer une mission de maîtrise d'œuvre avec la société NTE pour la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Le calendrier de la consultation des entreprises en procédure adaptée s'est déroulé comme suit :

- Parution consultation entreprises sur plateforme Mégalis : 26/08/2024
- Parution sur le journal Ouest France : 29/08/2024
- Appel d'offres du 26/08/2024 au 04/11/2024 à 10h00
- L'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre du 04/11/2024 au 13/11/2024
- Le 13/11/2024, la maîtrise d'œuvre a lancé la négociation avec les 4 entreprises avec demande de compléments d'information sur le contenu de leur offre.

Les offres complétées étaient à remettre pour le 21 novembre 2024.

- Le rapport des offres après négociation a été remis par la maîtrise d'œuvre le 22/11/2024

Il s'avère qu'il reste des interrogations sur les données transmises par les entreprises.

Les dites entreprises sont donc interrogées, à nouveau, pour permettre une décision objective.

La date limite de retour de réponse aux informations complémentaires demandées, a été fixée au vendredi 29 novembre à 10 heures.

La commission d'appel d'offres se réunira à nouveau, dans les jours suivants, afin de valider le choix de l'entreprise retenue.

De ce fait et afin de ne pas retarder le processus d'attribution de marché, Mme Le Maire propose au Conseil Municipal, de valider en amont l'offre retenue par la Commission d'Appel d'Offres, instance compétente pour attribuer un marché public.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme la compétence de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché
- Autorise Madame le Maire à signer les différentes pièces du marché
- Autorise Madame le Maire à signer, dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à Bretagne porte de Loire Communauté fixé au 1^{er} Janvier 2025, les documents nécessaires au transfert de ce marché à l'EPC.

Délibération 2024-11-088 : Boucherie - Lot n°5 - Menuiseries Extérieures, Serrurerie - Entreprise Atelier 1920 - Avenant n°2

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de construction de la boucherie doivent faire l'objet d'un avenant concernant le lot n° 5 – Menuiseries Extérieures, Serrurerie – Entreprise Atelier 1920 : devis d'un montant en plus-value de 1 171,48 € HT soit 1 405,78 € TTC concernant la pose de mains courantes complémentaires sur escalier intérieur suite à la demande du bureau de contrôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n°2 Atelier 1920.

Délibération 2024-11-089 : Boucherie - Lot n°12 – Plomberie, chauffage, ventilation GENEVE - Avenant n°1

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de construction de la boucherie doivent faire l'objet d'un avenant concernant le lot n° 12 – Plomberie – Chauffage -Ventilation : devis de l'entreprise GENEVE d'un montant en plus-value de 4 757,98 € HT soit 5 709,58 € TTC concernant différentes adaptations (lave mains inox, poste de cuisson, réseau gaz cuisine).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n°1.

Délibération 2024-11-091 : Boucherie - Lot n°12 – Plomberie, chauffage, ventilation GENEVE - Avenant n°2

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de construction de la boucherie doivent faire l'objet d'un avenant concernant le lot n° 12 – Plomberie- Chauffage-Ventilation : devis de l'entreprise GENEVE d'un montant en plus-value de 200,00€ HT soit 240,00€ TTC concernant la pose de l'alimentation eau froide et eau chaude pour une 2^{ème} station de lavage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n°2.

Délibération 2024-11-092 : Zac de la Vallée – Détermination prix de vente des terrains ZAC de la Vallée- Tranche 3

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de déterminer le prix de vente des parcelles de la ZAC.

Considérant le prix de revient d'achat et de viabilisation de la tranche 3 de la ZAC de la Vallée ;

Considérant la situation actuelle du marché ;

Madame le Maire propose un prix de vente de 90 € HT/m².

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le prix de vente de 90€ HT /m² cessible.

Ont été prises, lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2024, les délibérations n° 2024-11-082 à 2024-11-092

Christine ROGER	Christophe MACÉ	Laure COQUARD	Gilbert MÉNARD	Claude DEMAY
Patrice BIGOT	Thierry CHENORIO	Frédéric JAUNASSE	Sylvain MARTINHO	Amélie COUPEL
Caroline BERNIER	Ludivine MAINE	Joël BERNON	Christophe QUENTIN	René BOURGUIGNON